



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 juin 2013  
Français  
Original : espagnol

---

### Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

New York, 19-23 août 2013

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Documents de séance : communications sollicitées  
sur les évolutions récentes en matière de gestion  
de l'information géospatiale dans le cadre de l'action  
visant à faire face à des problèmes d'ordre national,  
régional et mondial**

### Infrastructure panaméenne de traitement des données spatiales, 2013

#### Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur d'appeler l'attention de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques sur le rapport technique de 2013 concernant l'Infrastructure panaméenne de traitement des données spatiales<sup>1</sup>, qui est disponible, dans la langue d'origine uniquement, sur le site Internet de la Conférence (<http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/RCC/unrcca10.html>), et invite la Conférence à en prendre note.

---

\* E/CONF.103/1.

<sup>1</sup> Rapport établi par Israel Sánchez, Directeur général de l'Institut national de géographie du Panama (Institut Tommy Guardia).



## Résumé du rapport technique

Structure chargée d'élaborer des normes et d'administrer les ressources, l'Infrastructure panaméenne de traitement des données spatiales a pour but de mettre en place un système de gestion des données spatiales qui englobe la production, l'utilisation, la mise à disposition et l'échange de ces données tout en garantissant une bonne coopération entre les diverses institutions qui composent le Comité technique interinstitutionnel.

L'objectif général est de concevoir, de développer, de mettre en œuvre, d'administrer et de faire connaître l'infrastructure nationale de traitement des données spatiales, sur la base de normes permettant de tirer parti des services, et d'en faire un espace de visualisation, de consultation, d'innovation et d'analyses thématiques.

À cette fin, cinq composantes ont été définies :

- **Cadre légal et politique.** L'objectif de cette composante est de nouer des accords de travail interinstitutionnels et d'établir des cadres légaux qui facilitent l'accès aux informations géospatiales et leur exploitation. Cette composante est appelée à prendre de l'importance pour devenir le pilier de la politique nationale en matière de données géospatiales. Le Comité technique procède actuellement à la révision des règles de fonctionnement de l'Infrastructure et mène une analyse juridique sur la classification des informations gratuites ou en accès libre, payant ou restreint et sur son incidence sur la gestion de l'information dans les institutions qui composent l'Infrastructure; à cette fin, il examine les lois régissant l'accès à l'information, les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.
- **Renforcement institutionnel.** Cette composante concerne l'organisation des séminaires, ateliers, congrès, cursus pédagogiques et autres activités analogues destinées à renforcer les capacités techniques en matière d'infrastructure des données spatiales. Elle a vocation à promouvoir et à faire connaître le projet à tous les niveaux, des instances gouvernementales et privées au public d'utilisateurs. Le Comité technique s'emploie à trouver les fonds nécessaires à la mise en œuvre de projets de recherche propice à un développement fondé sur les nouvelles technologies.
- **Informations géospatiales.** L'objectif de cette composante est d'assurer une production ordonnée et normalisée d'informations géospatiales et de gérer la création d'un catalogue des produits mis à la disposition des utilisateurs. Le Comité technique travaille actuellement à la collecte de données qui serviront à créer une carte interactive pilote sur laquelle figureront les informations fournies par l'ensemble des institutions participantes. Pour faciliter ce processus, il a décidé d'utiliser les couches de données de l'atlas national pour ne pas refaire un travail qui a déjà été fait, ainsi que la plateforme GEORED, outil nouveau qui permet aux institutions étatiques de collaborer efficacement dans le domaine géospatial grâce à des services de visualisation de cartes, de téléchargements de données géographiques, de connexion à des services disponibles sur Internet et de création d'applications pour le Web et pour les téléphones portables, et d'intégrer des cartes interactives à leurs propres sites Web et à leurs réseaux sociaux (voir <http://geored.maps.arcgis.com/home/>).

- **Normes.** L'objectif de cette composante est d'élaborer des règles, des procédures, des guides et des instructions permettant de gérer les informations géographiques, de mettre en œuvre un profil de métadonnées institutionnel et de fournir aux institutions l'assistance dont elles ont besoin dans ce domaine. Le Comité technique procède actuellement à l'évaluation des expériences en matière d'établissement de normes au niveau régional, et de la manière dont les normes nationales seront adoptées, homologuées, documentées et publiées sur la base des résultats de cette analyse.
  - **Technologie.** Cette composante a pour objectif d'établir les protocoles permettant d'assurer une coopération efficace et de faciliter l'échange d'informations géospatiales, l'accès à ces informations et leur utilisation, grâce à des plateformes et à des portails qui permettent de les diffuser et de les conserver. Le Comité technique, en collaboration avec la composante Informations géospatiales, travaille actuellement au développement du système GEORED.
-